



Plan National de Formation

Professionalisation des acteurs

Séminaire national

« Les nouvelles formes de scolarisation »

Jeudi 11 janvier 2018 – Lycée d'État Jean Zay, Paris

Atelier 3 : « La réglementation au service du parcours du jeune vers l'insertion et la poursuite d'études »

Présentation du lycée des Possibles de La Celle-Saint-Cloud, académie de Versailles

Description du dispositif

- Le LDP accueille des jeunes décrocheurs entre 15 et 20 ans désirant reprendre une formation.
- Le LDP les accompagne dans la définition de ce projet. Le retour en formation sera possible en initial ou en apprentissage, en voie générale, technologique ou professionnelle. Une section diplômante est proposée depuis cette année (uniquement pour les filières professionnelles tertiaires).
- Les élèves sont proposés par les CIO, les PSAD, le pôle élève de la DSDEN.

Un parcours individualisé

Il s'agit, dans un premier temps, de proposer un accueil adapté afin de réhabituer le jeune à l'école : EDT sur 4 matinées, remédiation, individualisation des apprentissages, travail pluridisciplinaire, en équipe...

Des entretiens réguliers avec les coordinateurs, le professeur référent, le PsyEN ou tout autre membre de l'équipe permettent de définir progressivement un projet professionnel.

Ce projet est validé par un ou plusieurs stages en milieu professionnel.

Une formation adaptée, dans un établissement partenaire, est proposée : l'élève est d'abord envoyé en stage d'immersion et si le stage est concluant, son inscription dans l'établissement d'accueil sera proposée.

Un accompagnement pluridisciplinaire

L'équipe du LDP de 8 professeurs dont 2 coordinateurs, d'une CPE, d'une PsyEN, d'une assistante sociale et d'une infirmière.

Ceci permet une compréhension globale de la situation de l'élève.

Un levier essentiel : le temps

- L'entrée au LDP se fait tout au long de l'année ;
- La sortie du LDP se fait quand une solution est trouvée ;
- La prise en charge n'est pas calée sur l'année scolaire.

Ceci entraîne des contraintes par rapport aux :

- Dossier d'orientation post 3^{ème} : pas d'affelnet mais des placements par l'intermédiaire de stages d'immersion ;
- Problème d'inscription aux épreuves pour les élèves arrivant en cours d'année : demande de dérogation ;
- Problème de validation des PFMP : dossier de positionnement.

Difficultés à surmonter :

- Comment valider les CCF d'EPS ? intégrer l'élève dans une classe du lycée sur les heures d'EPS mais cela n'est pas bien accepté par l'élève ou le professeur

Qui est mobilisé dans l'établissement ? Comment et avec quel suivi ?

- 8 professeurs PLP (dont 2 coordinateurs) : en lettres/histoire, math/sciences, PSE, éco/droit, communication/vente, anglais, espagnol ; la CPE, la PsyEn, l'assistante sociale, l'infirmière.
- 1 concertation hebdomadaire de 2 heures pour faire le point sur la situation des élèves : CR fait après chaque concertation.
- RDV individuels organisés : avec les coordinateurs, le professeur référent ou tout autre membre de l'équipe, en fonction de l'avancement du projet : une fiche « Élève » est renseigné après chaque entretien (même téléphonique) avec l'élève ou ses responsables.

Quelles organisations pédagogiques et d'alternance peut-on mettre en place pour éviter un possible décrochage de ces jeunes ?

- EDT adapté : 4 matinées par semaine, cours de 9h à 12h -> reprendre un rythme permettant une re-scolarisation « classique ».
- Sur chaque créneau : 2 professeurs sont positionnés. Groupe scindé en 2 ou co-animation, suivant l'objectif pédagogique -> pédagogie différenciée, remédiation, remobilisation, travail en équipe
- Proposer des stages en entreprise -> se confronter au monde du travail afin de confirmer ou d'infirmer un projet professionnel ;
- Proposer des stages en immersion dans la filière susceptible de concrétiser le projet de formation -> valider la reprise du cursus en formation « classique ».

Dans le cadre de ces projets atypiques, comment renseigner les documents de liaison vers le supérieur pour ne pas pénaliser le jeune dans son projet d'avenir ?

Les élèves du LDP sont majoritairement orientés vers des classes du secondaire : pas de dossier post-Bac actuellement.

Difficulté : avoir un dossier complet (notamment les bulletins) pour des élèves décrocheurs -> évaluations réalisées lors de la scolarisation au LDP et conseils de classe + édition de bulletins.

Comment faciliter la préparation des examens ? (aménagement d'examen en cohérence avec la scolarité proposée au jeune, inscription tardive dans le courant de l'année, ...)

Pour les élèves qui s'orientent vers les filières professionnelles :

- Pour les épreuves ponctuelle : préparation en cours ;
- Pour les CCF : préparation en cours et passage du CCF quand l'élève est prêt.

Difficultés :

- Inscription à réaliser après la fermeture officielle des inscriptions : demande au SIEC ;
- Préparer et faire passer les CCF pour les matières dont il n'y a pas de professeurs dans l'équipe :
 - EPS : l'élève intègre une classe pour les séances d'EPS avec un professeur de l'établissement volontaire pour l'accueillir ;
 - Arts appliquées : le professeur d'AA de l'établissement prépare l'élève en individuel et l'accompagne pour son épreuve de CCF (constitution d'un dossier).
- Quand il n'y a pas de professeur volontaire pour ces épreuves : demande faite aux inspecteurs des matières sur la possibilité de présenter les élèves en épreuve ponctuelle (tout en maintenant les autres épreuves en CCF) -> réponse négative ;
- Validation des PFMP pour les élèves arrivant en cours d'année : adapter l'EDT de l'élève afin qu'il rattrape le plus possible ses PFMP et demande de positionnement faite auprès de la DAVA (dispositif académique de validation des acquis).

Quels partenariats sont développés au profit du jeune et de son avenir ?

- Établissement partenaires pour les stages d'immersion ;
- Projet de développer un réseau d'entreprise partenaires pour les stages « découverte des métiers » en entreprise.